



Marine ; Direction de la flotte de commerce ; Service de l'équipement naval ; Bureau technique (1882-1962)

Répertoire (19830303/1-19830303/9)

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
1983

INTRODUCTION

Référence

19830303/1-19830303/9

Niveau de description

fonds

Intitulé

Marine ; Direction de la flotte de commerce ; Service de l'équipement naval ; Bureau technique

Intitulé

Mer ; flotte de commerce et équipement naval

Date(s) extrême(s)

1882-1962

Présentation du contenu

VERSEMENT N° 285

Le versement n° 285 est composé par les archives de la commission consultative des marchés de la Marine marchande, dont le secrétariat était assuré matériellement par le bureau technique (ou du matériel naval) de la direction des affaires économiques et du matériel naval (A.E.M.N.), aujourd'hui direction de la flotte de commerce et de l'équipement naval, et qui portait le numéro 1 (sigle A.E.M. 1). Ce bureau avait à préparer les marchés et à surveiller leur exécution depuis la réorganisation de 1945.

En effet, après la Seconde Guerre mondiale, alors qu'un grand effort était consenti pour reconstituer sous l'impulsion et avec les moyens de l'Etat, une flotte marchande très diminuée, un vaste programme de construction, de renflouement et de réparation fut lancé. Le besoin d'un organisme qui se prononçât sur les marchés avant de les soumettre à la signature du ministre se fit sentir. Il en avait existé un après la guerre de 1914-1918, et un arrêté du 14 mai 1937 avait nommé les membres d'une commission des marchés de la Marine marchande. S'appuyant sur des mesures prises en 1940 (décret-loi du 28 avril), en 1942 (décret du 6 avril) et sur les décrets des 1er avril et 19 novembre 1948, relatifs respectivement aux marchés de l'Etat et aux commissions des marchés qui devraient être instituées dans chaque département ministériel, on se préoccupa immédiatement à la Marine marchande d'élaborer un décret pour instaurer la commission propre à cette administration. Le décret du 28 avril 1949 reprenait et précisait les dispositions de celui de novembre 1948. Y seraient un membre du Conseil d'Etat, président, un membre de la Cour des comptes, un représentant de la direction des prix du ministère des finances, un représentant de la Marine nationale, le contrôleur des dépenses engagées du département, et, selon l'objet des marchés, les directeurs de l'administration centrale de la Marine marchande. Les rapporteurs devaient être choisis au sein du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes ou parmi les ingénieurs des corps de direction de la Marine nationale. Les différents membres de la commission furent désignés pendant l'été 1949, mais la première séance ne fut tenue que le 9 novembre suivant, malgré l'urgence que revêtait la mise en route de ses travaux.

Le 21 mai 1949 en effet, le sous-directeur d'A.E.M.N. rappelait l'extrême besoin que l'on avait de la commission, qu'elle aurait à établir un marché-type sans tarder, cette question ayant été mise à l'étude depuis 1942, mais la dernière édition, de novembre 1947, étant déjà dépassée, qu'il fallait en second lieu dresser les marchés de régularisation et lancer les commandes nouvelles en respectant les formes. Jusque là on s'était contenté des lettres de commande, régularisées en très petit nombre (600 dossiers étaient alors ouverts, dont 120 pour des constructions neuves). De fait ce versement, contenant les originaux des marchés passés en commission à partir de la fin de 1949 commence par le marché n° 661 (liasses 1 à 6). Les archives, pour lesquelles on se préoccupait de trouver un local dès cette époque, furent conservées sur microfilm (SAO) et aux normes d'application de la D'Etat AD (version 2002) aux Archives nationales de la France.

commission, qui désirait que sa "documentation", relative à ses autres activités à la Marine marchande (commissions du Crédit maritime mutuel, des sanctions en matière de pêche maritime, des estuaires, conseil supérieur de l'ordre du Mérite maritime), fût établie au même endroit. Cet établissement des archives du président explique que l'on ait sa correspondance tant active que passive originale dans la liasse n° 8. Le bureau A.M.N. 1 recueille tout au départ du conseiller Bouffard, à la fin de 1951 Les documents rassemblés dans la liasse n°8 ont servi à rédiger cette brève introduction pour l'essentiel. .

Les textes des base rassemblés dans l'article n° 9 sont comparables à un recueil d'ordonnances de l'Ancien Régime, et il n'aurait pas été profitable de l'éliminer, quoiqu'il soit composé de documents imprimés faciles à retrouver pour partie d'entre eux, mais commodément regroupés. La liasse n° 7 est en quelque sorte une documentation technique, dont le rapport avec la commission est moins apparent, mais dont les liens avec la reconstruction de la flotte sont clairs. Les six premières liasses sont exclusivement remplies d'originaux de marchés, au nombre de 601 (car il en manque 58 sur le total théorique de 659), passés entre 1949 et 1957. La date de conclusion des additifs explique les dates extrêmes. Ces marchés ne portent que sur la construction, la réparation et la transformation de navires pour le compte de l'Etat, et représentent une source exceptionnelle pour la connaissance de toutes les commandes de l'Etat depuis le moindre cargo réparé jusqu'au *France*, la commission ayant à émettre son a-vis pour toute opération coûtant plus de 10 millions* ou plus de 2 millions en cas de travaux répartis sur plusieurs années.

Fonds complémentaires : Archives nationales (Cité de Fontaine bleu) : 1) Archives du directeur-adjoint de la flotte de commerce : Mar 3560 (année 1958) ;

2) Archives du bureau technique (n° 1) de la même direction : Mar 3566-3617 et Mar 3619 (reconstitution de la flotte, 1940-1959).

* Francs de 1948.

Sommaire Archives de la commission consultative des marchés de la marine marchande. Art 1-6 (MAR. 8182-8187) : Marchés d'études, 1949-1961 Art 7 (MAR. 8188) : Rapports de construction de navires, 1945-1951 Art. 8-9 (MAR. 8189-8190) : Organisation et travaux de la commission des marchés, 1882-1962

Nom du producteur

- [Bureau technique \(service de l'équipement naval\)](#)

Localisation physique

Pierrefitte

Répertoire (19830303/1-19830303/9)

19830303/1**MAR. 8.182**

Marchés originaux (n os 661-750).

1949-1957

19830303/2**MAR. 8.183**

Id. (n os 752-830).

1950-1958

19830303/3**MAR. 8.184**

Id. (n os 831-940).

1951-1957

19830303/4**MAR. 8.185**

Id. (n os 941-1060).

1951-1956

19830303/5**MAR. 8.186**

Id. (n os 1061-1200).

1952-1956

19830303/6**MAR. 8.187**

Id. (n os 1201-1320).

1953-1961

19830303/7**MAR. 8.188**

Rapports de construction, procès-verbaux de recette, états descriptifs (a-vec listes de pièces de rechange et d'outillage) de chalutiers. Spécifications de chalutiers construits en Grande-Bretagne par Cook, Welton and Gemell Ltd. (Hull) pour la France (s.d.)

1945-1951

19830303/8**MAR. 8.189**

Organisation de la commission des marchés de la Marine marchande : textes de base, création, désignation des membres et correspondance échangée entre la direction A.E.M.N. et le président de la commission de 1949 à 1952. Commandes, rapports à la commission, régularisation de marchés anciens, marchés isolés (1946-1958).

1937-1958

La commission fut créée en 1949 seulement. * Affaires économiques et ma-tériel naval.

19830303/9

MAR. 8.190

Commission des marchés de la Marine marchande : textes de base relatifs à ses fonctions et en particulier aux marchés de l'Etat (extraits de J.O. imprimés et dactylographiés, brochures de la direction générale des prix et des enquêtes économiques*, listes de gens exclus des marchés publics), leurs clauses et leur mode de passation ; notes et lettres (ministérielles) sur le même sujet (1949-1961).

1882-1962

* Ministère des finances.